

Burundi : vers la mise en place d'un cadre légal sur la pisciculture

@rib News, 23/07/2016 â€“ Source Xinhua Le Burundi se prÃ©pare pour la mise en place d'un cadre lÃ©gal sur la promotion de la pisciculture, inspirÃ© des bonnes pratiques en vogue dans la sous-rÃ©gion africaine des pays des Grands Lacs, a dÃ©clarÃ© samedi Ã Bujumbura M.DÃ©o-Guide Rurema, ministre burundais de l'Agriculture et de l'Eleavage. Lors d'un point de presse tenu en marge d'une visite de terrain pour se rendre compte des rÃ©alisations dans le secteur de la pisciculture dans le cadre de la journÃ©e nationale d'Ã©ducation au lac Tanganyika (Ã©dition 2016), le ministre Rurema a prÃ©cisÃ© que des innovations seront introduites pour mieux maÃ©triser le domaine piscicole au Burundi.

"A l'heure actuelle, notre majeure prÃ©occupation, c'est d'essayer de nous activer pour mettre en place, dans les meilleurs dÃ©lais, des lois rÃ©glementaires pouvant faire en sorte que la pÃ©che burundaise, soit exercÃ©e de maniÃ©re exemplaire et moderne en se rÃ©fÃ©rant aux bonnes pratiques en la matiÃ©re au niveau de la sous-rÃ©gion africaine des pays des Grands Lacs", a-t-il ajoutÃ©. Selon le ministre Rurema, l'harmonisation avec cette sous-rÃ©gion, contribuera "indubitablement", Ã l'augmentation de la production au plan quantitatif et qualitatif dans le domaine de la pÃ©che au Burundi.